

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2020

## INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 8110

présenté par  
Mme Obono  
-----

**AVANT L'ARTICLE 40**

Rédiger ainsi l'intitulé de ce titre :

« un système de retraite fragilisé, individualisé et nuisant à l'égalité femmes-hommes ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

"Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, y compris celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Ce titre étant mensonger, nous proposons une rédaction plus conforme à la philosophie réelle du texte.

Nous proposons de renommer le titre III en cohérence avec les dispositions qu'il contient. Ainsi, ce titre devrait s'intituler ""système de retraite fragilisé, individualisé et nuisant à l'égalité femmes-hommes""."